

Interview

Aurélien Ragot, responsable de la section « Agriculture biologique » à la FDSEA 53

« Le développement de la bio ne se fera qu'à partir du marché »

Pouvez-vous nous expliquer l'approche de la FDSEA 53 concernant l'agriculture biologique ?

Aurélien Ragot : La FDSEA 53 défend une approche économique de l'agriculture biologique, en cohérence avec le marché. En particulier, il est essentiel d'assurer une juste valorisation des produits bio et une juste rémunération des producteurs. Les distributeurs margent aujourd'hui plus sur la bio que sur le conventionnel. Les exigences de la loi Egalim, en termes de répartition de la valeur et de valorisation de l'origine France, doivent être respectées aussi en bio.

Avec l'inflation, cause de la chute de consommation d'aliments bio, les surmarges des distributeurs ne sont plus acceptées par les producteurs. Cette politique compromet la relance des marchés, pourtant vitale pour l'avenir de l'agriculture biologique. La FDSEA 53 s'attache à garantir une rentabilité économique des exploitations, facteur indispensable de leur durabilité. Le développement de la bio ne se fera qu'à partir du marché. Nous ne voulons pas vivre d'aides qui ne sont jamais garanties d'une année à l'autre. La FDSEA 53 souhaite encourager un développement de l'agriculture biologique en cohérence avec la demande du consommateur, il nous faut rester attentifs aux signaux du marché et aux débouchés possibles pour les produits biologiques.

Dans le contexte d'un marché international, nous veillons à lutter contre les distorsions de concurrence, aussi bien au niveau des contrôles de certification réalisés dans l'Union Européenne et dans les pays tiers, pour un respect équivalent du cahier des charges, et à éviter toute surtransposition strictement française qui pourrait défavoriser les agriculteurs.

Quelle est votre vision concernant les techniques culturales du bio ? Ne sont-elles pas trop restrictives ?

A.R. : Non, le fait d'utiliser des méthodes alternatives et naturelles ne signifie pas que l'agriculture biologique ne peut pas bénéficier des avancées technologiques actuelles. Nous accompagnons la mise en œuvre d'une agriculture bio performante techniquement et moderne pour répondre aux problématiques des agriculteurs bio et rationaliser au mieux l'usage du phytopharmaceutique. Les particularités de l'agriculture biologique doivent permettre de trouver des solutions utiles à tous les modèles de production. Trouver des alternatives aux substances controversées est un défi auquel nous avons à faire face. Toutefois, il ne s'agit pas d'interdire certaines méthodes sans option viable techniquement et économiquement. Nous appelons au renforcement de la Recherche & Développement autour de l'agriculture biologique, au service



Aurélien Ragot, responsable de la section « Agriculture biologique » à la FDSEA de la Mayenne, est éleveur laitier à Saint-Mars-du-Désert.

des agriculteurs et avec une approche technique, et non idéologique. Par exemple l'agriculture de précision va également dans ce sens et peut permettre à l'agriculture biologique d'être plus économe et plus performante environnementalement. Il faut renforcer les synergies entre agriculture bio et systèmes conventionnels.

Dans un contexte difficile, quelle est votre politique d'installation et de maintien des exploitations en bio ?

A.R. : Un des axes syndicaux est d'accompagner les agriculteurs bio avec des aides à la conversion en agriculture biologique (CAB). Ces aides doivent être versées dans

les temps, ce qui n'est pas le cas actuellement, afin de ne pas fragiliser les trésoreries. L'arrêt de ces aides est évidemment un mauvais signal envoyé aux agriculteurs bio car celles-ci permettaient de compenser les surcoûts liés au passage à l'agriculture biologique. Nous travaillons en réponse à faire reconnaître les externalités positives tout en demandant une financiarisation de ces effets, notamment grâce à une MAEC dédiée et une revalorisation du crédit d'impôt. Il nous faut faire en parallèle attention aux installations. Il faut rationaliser la production pour ne pas envoyer dans le mur ceux qui s'installent. L'agriculture biologique représente 20 % des installations en France, mais de nombreux espoirs risquent d'être douchés si la commercialisation ne prend pas le relais de l'enthousiasme des jeunes agriculteurs.

Un exemple ?

A.R. : Prenons la situation de la production de lait bio qui parlera à nos producteurs locaux. Celle-ci continue de diminuer en France. Environ 20 % du lait bio est déclassé actuellement, soit environ 100 millions de litres, moyennant une perte que la filière a estimée à 20 millions d'euros par an en 2022 et en 2023.

Une installation dans ce contexte doit être minutieusement étudiée.

Quelles sont vos propositions pour développer la vente des produits bio ?

A.R. : La promotion de l'agriculture biologique doit se faire avant tout dans une logique positive et doit mettre en avant ces performances multiples, pour répondre aux attentes des consommateurs tout en restant compétitive pour trouver des débouchés et pouvoir faire face à la concurrence d'autres pays. Les consommateurs identifient l'agriculture biologique comme un mode de production vertueux. Il est essentiel de valoriser les externalités positives de l'agriculture bio, en se référant aussi à des études scientifiques. Il faut expliciter les garanties de l'agriculture biologique pour comprendre ses atouts mais également être conscients de ses faiblesses pour les améliorer. Il ne s'agit pas de vanter les bénéfices de l'agriculture biologique en l'opposant à l'agriculture conventionnelle, puisque les deux systèmes peuvent apporter des solutions aux enjeux actuels et doivent se compléter.

Les victoires syndicales en agriculture biologique de la FNSEA

La FNSEA a remporté plusieurs victoires syndicales au fil des années pour défendre les intérêts des agriculteurs bio en France. Voici quelques-unes de ces victoires notables :

- un échelon de l'écorégime dédié à l'agriculture biologique,
- le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique,
- l'enveloppe complémentaire d'aide à l'agriculture biologique portée à 105 M€.

LA FNSEA œuvre également pour l'agriculture dans sa globalité, ce qui bénéficie aux agriculteurs en AB :

- la sécurisation de la trésorerie des exploitations grâce à une avance de la Pac à hauteur de 70 %,
- la mise en place du dispositif transitoire d'exonération de cotisations patronales pour les travailleurs occasionnels, plus connu sous le nom « TODE »,
- le calcul des pensions de retraite des exploitants, basé sur leurs 25 meilleures années et non plus sur l'ensemble de leur carrière,
- ... depuis sa création, la FNSEA défend les exploitations agricoles.